

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distribution  
GENERALE

E/CN.12/254/Rev.1  
14 juin 1951

FRANCAIS  
ORIGINAL: ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE  
Quatrième session  
Mexico, D.F.

COMITE SPECIAL DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapport du Rapporteur

Etablissement du Comité:

Le Comité spécial du développement économique a été établi à la réunion plénière du 30 mai 1951 avec, pour Président, M. l'Ambassadeur Carlos Martínez Sanchez, chef de la Délégation de Cuba.

Programme de travail:

Le Comité a pris en considération les travaux suivants:

Etude économique de l'Amérique latine - 1950 (E/CN.12/217)

Problèmes théoriques et pratiques de la croissance économique (E/CN.12/221).

Développement économique de certains pays d'Amérique latine (E/CN.12/218).

Statut économique et juridique des investissements étrangers dans certains pays d'Amérique latine (E/CN.12/222).

Productivité de la main d'oeuvre de l'industrie cotonnière dans cinq pays d'Amérique latine (E/CN.12/219).

Rapport sur le programme d'assistance technique (E/CN.12/223).

/Rapport  
E/CN.12/254/Rev.1

Rapport du Comité chargé d'étudier le développement économique et l'immigration au niveau du Secrétariat (E/CN.12/224).

Mesures relatives à une action internationale pour la conservation et la mise en valeur des ressources non agricoles (questions soulevées par le Conseil économique et social) (E/CN.12/231).

Division du travail:

A sa seconde séance le Comité a décidé de diviser le travail entre deux sous-comités, le premier étant chargé de l'étude des programmes et des problèmes généraux du développement économique, et le second devant s'occuper du problème de l'immigration dans ses rapports avec le développement économique.

Le premier sous-comité était composé des représentants du Brésil, de Cuba, du Chili, des Etats-Unis d'Amérique, du Guatemala, du Mexique et des Pays-Bas, sous la présidence de M. Rufo Lopez Fresquet, de la délégation de Cuba.

Le deuxième sous-comité comprenait des représentants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Pérou, du Royaume-Uni et de l'Uruguay; il était présidé par M. l'Ambassadeur John William Taylor, (Royaume-Uni). Des représentants de l'OIT et de l'OIR ont été invités à prendre part aux travaux de ces sous-comités.

Travaux des sous-comités:

Le sous-comité chargé des programmes et des problèmes généraux du développement économique a inscrit à son programme de travail l'examen des points suivants:

a) Financement du développement économique.

/b) Assistance

- b) Assistance technique en vue de la formation d'économistes.
- c) Etudes spéciales relatives à certaines industries.
- d) Préparation des programmes de développement économique.

Financement:

Les délégations de Cuba, du Chili, des Etats-Unis d'Amérique et du Mexique ont présenté des projets de résolution concernant la question du financement du développement économique. Ces résolutions ont été combinées en un projet commun dans lequel sont examinés les aspects généraux du problème et qui contient des recommandations précises touchant les sources internes et externes de financement du développement économique (Document E/CN.12/AC.12/21).

Assistance Technique:

Le problème de l'assistance technique, particulièrement en ce qui concerne la formation d'économistes, a fait l'objet de projets de résolution présentés par les délégations de Cuba, du Chili, du Guatemala et du Pérou. L'examen de ces textes a conduit à la rédaction de deux autres projets de résolution qui ont été adoptés par le Comité. Le premier a trait à la création d'un centre de la CEPAL pour la formation d'économistes spécialisés dans le domaine du développement économique. Ce projet de résolution recommande, en outre, que l'action de ce centre soit coordonnée avec celle des instituts de recherche et d'enseignement économique de l'Amérique latine (Document E/CN.12/AC.12/30).

Le second projet de résolution relatif à l'assistance technique demande au Secrétaire général des Nations Unies d'avoir

recours au centre de la CEPAL destiné à la formation d'économistes pour l'organisation de cours et de cycles d'études ainsi que pour l'attribution de bourses dans le cadre du programme de bourses des Nations Unies (Document E/CN.12/AC.12/31).

Etudes spéciales relatives à certaines industries:

Les études spéciales relatives à certaines industries ont fait l'objet d'un projet commun de résolution présenté par les délégations du Chili et de Cuba ainsi que de projets de résolution soumis par les délégations du Mexique et du Pérou.

Le Comité a adopté trois projets de résolution consacrés aux études spéciales relatives à certaines industries. Le premier (E/CN.12/AC.12/28) fait état de la nécessité, pour le Secrétariat, de continuer les études spéciales sur certaines industries, particulièrement en ce qui concerne la sidérurgie, la production de pâte de bois et de papier, les industries chimiques de base et les industries alimentaires. Le projet initial visait également la construction de logements. Cependant, après un exposé détaillé que le Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain a consacré aux travaux que cet organisme poursuit dans ce domaine, le Comité a décidé d'éliminer du projet de résolution la mention de l'industrie de la construction de logements, afin d'établir une coordination adéquate entre les deux organismes. A la demande de la délégation du Mexique, il a été décidé que le rapport de la CEPAL au Conseil économique et social ferait état de l'intérêt que la Commission porte à ce grave problème, en soulignant la raison /pour laquelle

pour laquelle la Commission a cru devoir renoncer à envisager cette étude.

Le second projet de résolution consacré aux études spéciales relatives à certaines industries recommande de compléter l'étude de la productivité de la main d'oeuvre dans l'industrie cotonnière de cinq pays d'Amérique latine (Document E/CN.12/223). Dans cette étude complémentaire, il y a lieu de comprendre à la fois l'analyse des problèmes techniques et de gestion et l'analyse économique générale des facteurs extérieurs à l'industrie étudiée (Document E/CN.12/AC.12/2).

Enfin, sur le même sujet, le Comité a approuvé un projet de résolution sur la recherche technique, dans lequel il considère que la transplantation directe de la technique des pays hautement industrialisés dans les pays économiquement moins développés conduit souvent à des solutions imparfaites du point de vue économique. Le projet de résolution recommande au Secrétaire exécutif d'organiser une réunion d'experts pour étudier les questions que soulèvent ce problème (Document E/CN.12/AC.12/29).

Préparation des programmes de développement économique:

Le Comité a adopté un projet de résolution détaillé sur les programmes de développement économique. Ce projet énumère certaines conditions essentielles dont doit tenir compte tout programme préliminaire de développement économique (Document E/CN.12/AC.12/20).

/Le problème

Le problème de l'immigration dans ses rapports avec le développement économique.

Le groupe de travail qui a étudié le problème de l'immigration dans ses rapports avec le développement économique a été saisi de projets de résolution présentés par les délégations du Chili, du Pérou et du Royaume-Uni. Après d'amples consultations avec les représentants des institutions spécialisées qui composent le Comité Mixte de l'Immigration, créé à la troisième session de la CEPAL, le groupe de travail a rédigé un projet de résolution qui a été adopté par le Comité (Document E/CN.12/AC.12/32). Les représentants du Brésil, du Mexique, du Pérou et de l'Argentine ont fait des déclarations, au cours d'une séance plénière du Comité, sur la politique d'encouragement de l'immigration suivie par leurs pays, en citant des mesures concrètes prises par chacun de ces pays pour augmenter l'immigration. Le représentant d'Haiti, de son côté, a attiré l'attention sur la situation spéciale dans laquelle se trouve son pays, à cet égard, du fait de la forte densité de sa population.

En outre, le Comité a étudié et approuvé en séance plénière les projets de résolution suivants:

Intégration de l'économie des pays de l'Amérique centrale (Document E/CN.12/AC.12/24).

Ce projet de résolution a été présenté conjointement par les délégations du Costa-Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. Il a pour objet de faire un premier pas vers l'intégration future de l'économie de ces pays, dont le développement économique est essentiellement entravé par l'exigüité de leur marché intérieur. Le

projet de résolution demande au Secrétaire exécutif de la CEPAL d'étudier les mesures et les projets permettant la réalisation graduelle de cette intégration. Le Comité a adopté ce projet de résolution par acclamation, en lui manifestant son plus chaleureux appui.

Développement agricole: (Document E/CN.12/AC.12/26)

Ce projet de résolution, présenté à l'origine par la Délégation du Chili, comprend une importante série de recommandations aux gouvernements afin d'encourager le développement économique des pays latino-américains.

Investissements étrangers: (Document E/CN.12/AC.12/22)

Le projet de résolution présenté à ce sujet par la délégation des Etats-Unis d'Amérique a pour objet d'inviter les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait, de répondre au questionnaire du Secrétariat relatif aux investissements étrangers, pour que ce dernier puisse compléter et publier le rapport qu'il a entrepris sur cette question. Le Comité a décidé en outre que le rapport de la CEPAL au Conseil économique et social des Nations Unies devra mentionner la nécessité, pour les gouvernements, de répondre à ces questionnaires, les délégations étant invitées de transmettre cette demande à leurs gouvernements afin de souligner l'urgence de cette étude.

Conservation et mise en valeur des ressources non agricoles  
(Document E/CN.12/AC.12/25)

Ce projet, présenté par la délégation du Brésil, insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les conférences internationales  
/consacrées

consacrées à cette question tiennent compte des conclusions de l'étude faite par le **Secrétariat de la Commission** (Document E/CN.12/231).

Continuation à titre permanent de l'Etude économique de l'Amérique latine et des études relatives au développement économique (Document E/CN.12/AC.12/23).

Ce projet de résolution, dont l'initiative revient à la Délégation de Cuba, est destiné à donner un caractère permanent aux études que le Secrétariat a consacrées depuis 1948 à l'évolution et à la situation économique de l'Amérique latine. Au cours du débat sur ce projet de résolution, il a été précisé que des études portant sur les changements et les tendances de l'économie des pays latino-américains seraient faites annuellement et que les études sur le développement économique s'étendraient aux pays qui n'ont pas encore été considérés par le Secrétariat.

A la dernière séance plénière du Comité, les représentants des Pays-Bas, de la France et du Royaume-Uni ont exposé en détail les efforts que leurs pays déploient dans le domaine de l'assistance technique et ont déclaré que ces pays étaient en mesure d'augmenter l'assistance technique en faveur des pays latino-américains.

Tels sont en résumé, les points qu'a traités le Comité du développement économique et sur lesquels il a adopté à l'unanimité les projets de résolution qui sont joints en annexe au présent rapport.

Il ne me reste qu'à exprimer l'admiration que je ressens pour les groupes de travail dont l'effort assidu, la compétence, ainsi que l'énergie qu'ils ont apportée à leur tâche ont permis

/d'aboutir



d'aboutir à des conclusions si importantes.

Qu'il me soit permis pour terminer d'adresser mes remerciements à l'auguste assemblée pour le grand honneur qu'elle m'a fait et l'hommage qu'elle a rendu à mon pays en me désignant pour son Rapporteur.

-----